

Présents : MM. DENORMANDIE. ERRANDONEA. BRENGLE. PUTOIS. JANNY. DUPUIS. LESCHEMELLE. BONVALOT. SALOU. BRIAUX. RAPINAT. CARILLON.

Absents : Mme WIECZOREK, MM. BOUCLIER, HUET, excusés.

Pouvoirs : Mme WIECZOREK donne pouvoir à Mme CARILLON

M. BOUCLIER donne pouvoir à Mme BRENGLE

M. HUET donne pouvoir à M. RAPINAT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour les points suivants :

- **Renouvellement de l'équipement téléphonique à la mairie,**
- **Convention avec le SDDEA pour l'occupation du domaine privé communal,**
- **Avis sur le SCOT des Territoires de l'Aube,**
- **Avancement de grade d'un agent,**
- **Service Assainissement : tarifs 2019 et 2020, modification sur délibérations.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2 | Participation citoyenne

L'Adjudant-chef Cyril PEIFFER présente la Participation citoyenne.

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants contre les cambriolages de leur commune.

Suite à cette présentation, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer avec les représentants de l'Etat et de la Gendarmerie la convention instaurant la Participation citoyenne sur la commune de Piney.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 3	Convention avec Pôle Emploi
---------------------	------------------------------------

Pour faire suite à la demande de Madame MASSON, Directrice de Pôle Emploi Troyes Copainville, et afin de mieux accompagner les demandeurs d'emploi de la commune et des environs, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition de Pôle Emploi 1 fois par mois ou tous les 2 mois (suivant les besoins) le jeudi après-midi la Médiathèque avec un poste informatique et si nécessaire ponctuellement la Salle de réunion Hubert Finance.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Pôle Emploi.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 4	Achat d'un véhicule utilitaire
---------------------	---------------------------------------

En recherche d'un camion benne de 3T5 d'occasion, la commune a la possibilité d'acquérir un camion benne IVECO DAILY (35C13), année 2005 de 135 000 kms pour 10 200.00 € possédant un crochet d'attelage arrière.

Pour comparer, 2 camions Ford Transit de 2016 sont également proposés :

- un à 22 200.00 € pour 50 000 kms,
- un à 22 740.00 € pour 77 000 kms.

ainsi qu'un Renault Master Pro à 21 120.00 € de 2015 avec 85 000 kms.

Aussi, une proposition de Citroën pour un Jumper Benne neuf au prix de 22 408.90 € HT.

Après en avoir délibéré, et compte tenu du faible kilométrage qui sera effectué par an (6 000 kms environ), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le camion IVECO DAILY à Monsieur François CHAPOTOT pour un montant de 10 200.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Choix du Maître d'œuvre pour les travaux bâtiments Mairie – Salle des Fêtes - Poste
---------------------	--

Suite à la consultation réalisée par la SIABA et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ADS Architecture pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'améliorations énergétiques et mise en accessibilité des bâtiments Mairie – Salle des Fêtes – Poste pour un montant de 89 900.00 € HT soit 107 880.00 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Frais de relevé pour avant-projet d'échange de terrains
---------------------	--

Pour pouvoir travailler sur les projets d'aire de jeux et du futur stade pour la commune ainsi que d'une piste d'athlétisme pour le Sivos de la Région de Piney, la commune a besoin de connaître les surfaces concernées pour réaliser des échanges de terrains entre la commune et le SIVOS.

Pour cela, la commune a sollicité des devis auprès de FP Géomètre Expert :

- un devis pour un relevé topographique des parcelles concernées soit 2 900.00 € HT,
- un devis pour réaliser un avant-projet pour l'emprise du stade,
- un avant-projet pour l'emprise de la piste d'athlétisme, de l'aire de jeux et de stationnement possible avec voirie afin de connaître les besoins de surfaces pour chaque projet pour la somme de 2 800.00 € HT.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les devis.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 7	Achat d'une parcelle boisée
---------------------	------------------------------------

La parcelle boisée Q N° 316 de 5 843 m² est à vendre.

Elle touche une parcelle communale et bien qu'exploitée à blanc il y a quelques années, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur.

Le prix reste à définir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 8	Demande de subvention
---------------------	------------------------------

La nouvelle Association Développement et Animation du Territoire d'Orient et de l'Est Aubeois (ADATOEAE) sollicite la commune pour une subvention de 200.00 € minimum.

Cette association a pour but de promouvoir le territoire et son patrimoine architectural, naturel et des produits du terroir ainsi que de diffuser et de promouvoir la culture en zone rurale en organisant des événements culturels et sportifs.

En partenariat avec le PNRFO, elle aide à la réalisation du Festival des Lacs de Champagne dont un concert sera donné dans l'église de Piney le vendredi 19 juillet 2019 à 19 h.

Afin d'aider l'association à constituer une trésorerie pour organiser les prochaines animations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 250.00 € à l'ADATOEAE.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 9	Délibération portant sur la répartition des sièges du conseil communautaire de 2020 - FLTC
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération prise par la CDC n° 42/2019 en date du 4 juin 2019 ayant pour objet la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 et validant l'accord local tel que proposé à savoir 6 sièges pour la commune de Piney.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 10	Renouvellement de l'équipement téléphonique à la mairie
----------------------	--

Le contrat de maintenance du standard téléphonique de la mairie arrive à échéance.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition E-DIATONIS CE Connect R3 d'Orange qui comporte le changement du central téléphonique, de deux postes d'accueil, de deux postes sans fil et un casque pour un montant de 4 587.83 € HT et une maintenance annuelle pour 222.00 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 11	Convention avec le SDDEA pour l'occupation du domaine privé communal
----------------------	---

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer une convention d'occupation du domaine privé avec le SDDEA.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée AD 443 d'une surface de 800 m² environ située à côté de la Place des Anciens Combattants sur l'ancien terrain du silo.

Le site sera utilisé à des fins de stockage de matériaux inertes « neufs » ou issus de chantiers réalisés à Piney et aux environs.

Cette convention stipule une mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 12	Avis sur le SCOT des Territoires de l'Aube
----------------------	---

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube..

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 13	Avancement de grade d'un agent
----------------------	---------------------------------------

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer le poste « Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe » à compter du 1^{er} juillet 2019 afin que Madame Agnès MARICHAL puisse intégrer ce grade.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 14	Service Assainissement : tarifs 2019 et 2020
----------------------	---

Par délibération du 26 mars 2018, le conseil municipal a fixé le tarif 2019 comme suit :

- partie fixe annuelle (abonnement) : 98.00 € par an
- partie proportionnelle basée sur la consommation d'eau relevée annuellement : 0.55 € par m3

Par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a fixé le tarif 2020 comme suit :

- partie fixe annuelle (abonnement) : 98.00 € par an
- partie proportionnelle basée sur la consommation d'eau relevée annuellement : 0.60 € par m3

Il convient de préciser que ces montants sont HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Festivités

- Organisation du 14 juillet
- Concert Festival des Lacs de Champagne
- Repas des anciens

QUESTIONS DIVERSES

- Convention de partenariat entre l'AMF 10, la Gendarmerie et la Fédération des Chasseurs pour les dépôts sauvages,

- Suppression des coussins berlinois à Villiers-le-Brûlé,
- Rapport d'activités SDEDA 2018,
- La commune n'utilisera pas son droit de préemption urbain pour la propriété MATHÉ.

Séance levée à : 23 h 30